



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« PETITES VILLES DE DEMAIN » : 18 COMMUNES RETENUES DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 28 décembre 2020

Piloté par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme "Petites Villes de Demain" vise à accompagner les élus de 1 000 communes (au niveau national) de moins de 20 000 habitants présentant des signes de fragilité et exerçant des fonctions de centralité, hors grands pôles urbains.

La quote-part du Pas de Calais - 14 "Petites Villes de Demain" - a été déterminée par le préfet de région au regard du quota régional imparté par l'ANCT, fixé à 63 pour l'ensemble de la région Hauts de France.

Le travail préparatoire s'est déroulé en trois temps afin d'identifier les communes qui pouvaient être retenues dans le cadre de ce programme :

- un temps d'analyse technique au regard des indicateurs socio-économiques permettant de caractériser la fragilité des communes (taux de logements vacants, taux de chômage, taux de magasins vacants, ...) sur la base des statistiques de l'INSEE,

- un temps d'examen mené par les sous-préfets d'arrondissement, sur la base de cette analyse technique,

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- un temps de validation enfin des 14 communes ou groupements de communes pouvant être proposés en considérant, outre l'analyse technique, les spécificités de chacun des 7 arrondissements du département (qui ont chacun au moins une "petite ville de demain").

Ce travail concerté a permis d'aboutir à proposer les 18 villes retenues par l'ANCT, dont 6 portent un projet en trinôme (Auchel/Calonne-Ricouart/Lillers dans l'arrondissement de Béthune et Wimille/Le Portel/ Saint-Martin-Boulogne dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer):

- **Aire sur la Lys** (arrondissement de Saint-Omer – communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer).
- **Auchel, Lillers et Calonne-Ricouart** – candidature en trinôme (arrondissement de Béthune – communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois, Lys Romane)
- **Auxi-le-Chateau** (arrondissement d'Arras – communauté de communes du Ternois)
- **Avesnes-le-Comte** (arrondissement d'Arras – communauté de communes des Campagnes de l'Artois)
- **Bapaume** (arrondissement d'Arras – communauté de communes du Sud Artois)
- **Desvres** (arrondissement de Boulogne sur mer – communauté de communes de Desvres-Samer)
- **Frévent** (arrondissement d'Arras – communauté de communes du Ternois)
- **Fruges** (arrondissement de Montreuil sur mer – communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois)
- **Guînes** (arrondissement de Calais – communauté de communes du Pays d'Opale)
- **Hesdin** (arrondissement de Montreuil sur mer – communauté de communes des 7 Vallées)
- **Le Portel, Wimille et St Martin Boulogne** – candidature en trinôme (arrondissement de Boulogne sur Mer – communauté d'agglomération du Boulonnais)
- **Libercourt** (arrondissement de Lens – communauté d'agglomération d'Henin Carvin)
- **Lumbres** (arrondissement de Saint-Omer – communauté de communes du Pays de Lumbres)
- **Montreuil-sur-Mer** (arrondissement de Montreuil sur mer – communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois).

L'ensemble des villes lauréates seront accompagnées par les services de l'Etat pour mettre en oeuvre leur projet de revitalisation du territoire à compter du 1er janvier 2021. S'y associeront les partenaires du programme (banque des territoires, ANCT, ANAH, ADEME, CEREMA, EPF, chambres consulaires...) ainsi que les intercommunalités de rattachement.